

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Philippe Kuratle « Quid des relations entre les entreprises et la Municipalité ? »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, les réponses relatives à l'interpellation de M. le Conseiller communal Philippe Kuratle du 1^{er} avril 2019. Monsieur Kuratle interpelle la Municipalité sur les liens entre la Ville de Nyon et ses acteurs économiques, notamment depuis l'arrivée du délégué au commerce et à l'économie.

Avant d'apporter les réponses aux questions soulevées par Monsieur Kuratle, nous tenons à rappeler que la politique économique est de la responsabilité de la Municipalité, et en l'occurrence du ressort du Syndic.

La Municipalité n'a pas pour habitude de s'exprimer sur l'action d'un collaborateur en particulier et répond donc de manière élargie aux questions posées.

1. *Le délégué à la promotion économique a-t-il eu des contacts réguliers avec les plus gros contributeurs nyonnais, comme le souhaitait la COFIN ?*

La Municipalité organise chaque année une rencontre avec les principaux acteurs économiques qui sont aussi les plus grands employeurs et souvent d'importants contribuables. C'est une occasion pour les Municipaux, certains chefs de service et collaborateurs de l'administration, dont le délégué économique, de nouer des contacts avec ces derniers.

Toutefois, un certain nombre d'autres rencontres ont lieu entre des représentants de la Ville et ses acteurs économique, telles que le très récent forum économique de la Côte par exemple. Le Syndic, en permanence au front sur ces questions avec le soutien des collaborateurs de l'administration en charge de ce sujet, mais aussi les différentes directions de service, comme urbanisme ou travaux environnement et mobilité, côtoient en toute logique et à intervalle très régulier, les entrepreneurs nyonnais.

2. *Quel est le nombre de sociétés qui ont rejoint Nyon en 2018 ?*

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, ce sont 171 structures, toutes tailles confondues qui se sont établies ou ont créé une société à Nyon. Sur les trois premiers mois de 2019, on parle de 91 sociétés annoncées, ce qui représente 3 fois plus d'arrivées qu'en 2018 sur la même période.

3. *Quels ont été les contacts de notre délégué à la promotion économique avec ces sociétés depuis leur arrivée ?*

Le premier contact passe par un courrier de bienvenue envoyé par la Municipalité à toute nouvelle entreprise s'installant à Nyon, donnant notamment les coordonnées du délégué à l'économie, mais aussi des conseils, en matière de développement durable par exemple. Dans un deuxième temps et en fonction de la taille de l'entreprise, de sa localisation et de ses enjeux, des contacts téléphoniques et des visites sur site pourront avoir lieu. Ainsi, une implantation générant un fort trafic serait approchée pour des questions de mobilité, ou une industrie potentiellement dangereuse par d'autres services de la Ville.

4. *Quel est le nombre de sociétés qui ont quitté Nyon en 2018 ?*

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, on dénombre 40 sociétés qui ont quitté Nyon ou cessé leurs activités.

5. *Est-ce que le délégué a pu avoir un contact avec elles avant leur départ ?*

Dans la mesure où la Ville a eu connaissance de certains départs – particulièrement dans le domaine du commerce local – oui, des contacts ont été pris, soit par le Syndic, soit par un collaborateur de l'administration, le délégué à l'économie en l'occurrence, selon le type d'entreprise.

6. *Connaissons-nous les raisons de leur départ ?*

Pour la problématique du commerce local, sur laquelle nous disposons d'une bonne vision à défaut de solutions miracles, oui : elles correspondent malheureusement souvent à ce que connaissent d'autres villes-centres comparables, avec en plus la situation de concurrence liée à notre proximité avec la frontière. Pour plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez vous référer à l'étude que nous avons menée et qui a abouti notamment à la nécessité de renforcer cet aspect de l'action municipale.

Pour les autres domaines économiques, les raisons ne sont souvent pas communiquées ni connues, ne permettant pas de tirer de conclusions, ni même de déterminer une quelconque tendance.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umiglia

Interpellation à la Municipalité

Nyon, le 1 avril 2019

Quid des relations entre les entreprises et la Municipalité

Depuis une année la ville de Nyon peut compter sur le soutien d'un délégué à la promotion économique. Hormis les liens avec la SIC, la Cofin rappelait dans son dernier rapport sur les comptes 2017 l'importance des liens que la ville devait entretenir avec ses personnes morales, particulièrement dans le cadre de situation économique délicate.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le délégué à la promotion économique a-t-il eu des contacts réguliers avec les plus gros contributeurs nyonnais, comme le souhaitait la Cofin ?
2. Quel est le nombre de sociétés qui ont rejoint Nyon en 2018 ?
3. Quels ont été les contacts de notre délégué à la promotion économique avec ces sociétés depuis leur arrivée ?
4. Quel est le nombre de sociétés qui ont quitté Nyon en 2018 ?
5. Est-ce que le délégué a pu avoir un contact avec elles avant leur départ ?
6. Connaissons-nous les raisons de leur départ ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Philippe Kuratle